



Communiqué de presse du Collectif citoyen « Bassines Non Merci » (BNM)

la Société Anonyme de l'Eau 79 remplit la bassine de Mauzé SEV17 ALORS QUE LES NAPPE SONT AU PLUS BAS ETAT COMPLICE !

C'est avec **consternation** que nous avons pris connaissance du communiqué de presse de la Société Anonyme de l'Eau 79 (autodésignée Coop de l'Eau) du 27 décembre 2021 dans lequel son président Thierry Boudaud , s'autocongratule du démarrage du **remplissage de la bassine SEV 17** sur la commune de Mauzé sur le Mignon , et dont le chantier a débuté en septembre.

Il annonce également que le remplissage battra son plein à la mi janvier , laissant entendre là que l'ensemble des réseaux et pompes pour le remplissage et la vidange seront achevés.

Le remplissage de la bassine SEV17 , c'est **trois pompages** principaux qui tournent H24, pour un débit total de **160m3 par heure pendant 63 jours...** la course contre la montre commencera puisque tout prélèvement de remplissage devra être achevé avant le 31 mars (sauf si le préfet accorde une dérogation comme c'est l'usage en Charente Maritime et Vendée...) et à condition que les indicateurs du niveau de la nappe soient compatibles avec les **niveaux « piézométriques »** définis dans le protocole qui , par ailleurs , et nous allons le démontrer , **ne permettent en rien de garantir la nécessaire recharge hivernale de la nappe phréatique** superficielle et « libre ».

Le remplissage de la retenue se fera en période hivernale et sera assuré par 3 groupes de forage prélevant l'eau de la nappe phréatique et permettant un débit maximal de remplissage de 160 m³/h. La montée du plan d'eau sera donc lente : il faudra compter environ 63 jours de remplissage pour une vitesse de montée moyenne de 13 cm par jour.

extrait du document [« Consignes de première mise en eau SEV17 »](#)

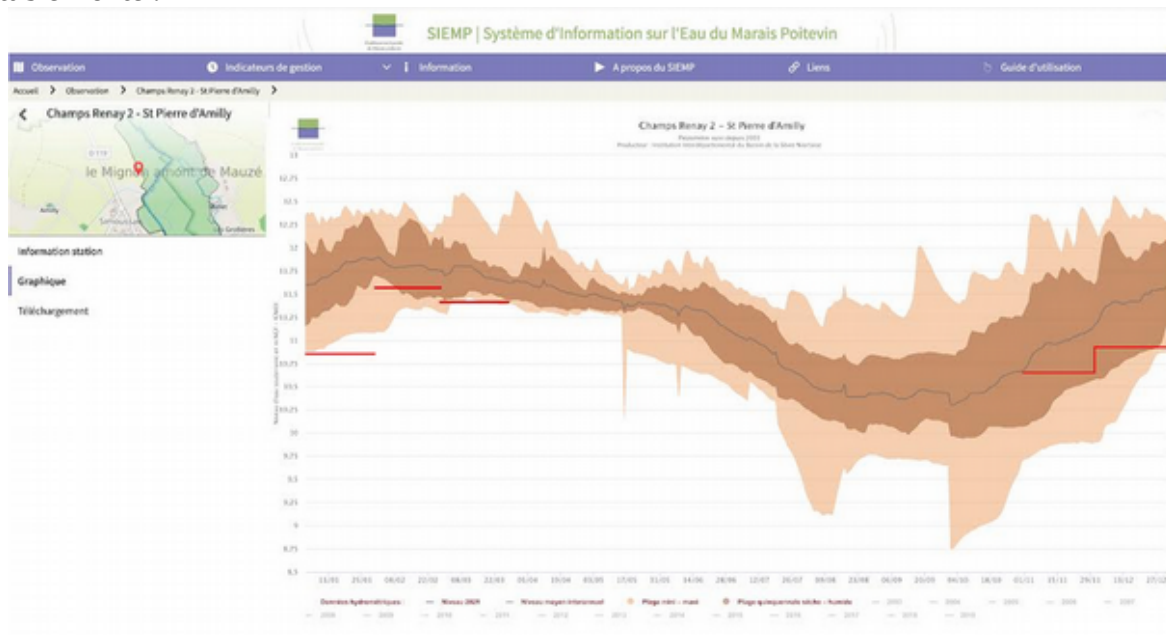
En effet, le protocole prévoit que le remplissage de la bassine SEV17 soit conditionné par un certain niveau de la nappe , au niveau du piézomètre de [« Renais »](#) situé à 400m du point de captage d'eau potable de Cheroute et à 1,7km de la mégabassine SEV17 selon les côtes suivantes (extrait de l'arrêté interdépartementale de 2017)

Ouvrage	Type	Localisation	Seuil applicable en Novembre	Seuil applicable en Décembre	Seuil applicable en Janvier	Seuil applicable en Février	Seuil applicable en Mars
SEV17	Indicateur piézométrique	Piézoètre de Renais (06351X0152)	10,69 mNGF (-2,18 m)	10,88 mNGF (-1,99 m)	10,88 mNGF (-1,99 m)	11,57 mNGF (-1,70 m)	11,37 mNGF (-1,50 m)
	Indicateur probatoire 3 premières campagnes de fonctionnement	Piézoètre de Marsais (06356X0015)					
	Indicateur probatoire 3 premières campagnes de fonctionnement	Lirmignephe du Mignon Station du Moulin Neuf N6003021					

Ce tableau appelle plusieurs commentaires :

-les cotes piézométriques (niveau de la nappe phréatique dans le sous sol par rapport au O Niveau Géographique Français) conditionnant le remplissage de la SEV17 n'assureront en rien le maintien et la garantie de recharge des nappes phréatiques et des zones humides puisqu'elles correspondent à des niveaux tantôt **en deçà soient des niveaux les plus bas jamais mesurés (cas de la côté 10,88 m pour le mois de janvier)** soit à des niveaux correspondant à la courbe « quinquennale » sèche (partiellement en décembre, février et intégralement en mars) , en dessous desquelles il paraît parfaitement **écocidaire d'autoriser quelque remplissage que ce soit...**

Nous le disons, une première fois, **la cote de remplissage à 10,88 m en Décembre et Janvier est une véritable Honte !**



M Boudeau a beau jeu de déclarer que « *la Coop de l'eau respectera strictement l'ensemble des prescriptions réglementaires, notamment le suivi quotidien des niveaux de la rivière et de la nappe phréatique. Cela passe par la mise en place d'outils de mesure, notamment un piézomètre de référence qui a été équipé d'un compteur communiquant et qui sera l'indicateur environnemental de suivi du niveau de la nappe tout au long de l'opération* » .

D'une part, les niveaux de cotes de remplissage sont particulièrement bas, et **incompatibles avec la recharge des nappes phréatiques et le bon état écologique du Mignon** comme le démontre le graphique ci dessus.

D'autre part, la situation aujourd'hui du niveau de la nappe à **Renais est parfaitement opaque** puisqu'aucune donnée n'a été rendue publique sur le site du SIEMP depuis 2019.

Drôle de panne informatique du site de l'EPMP...

BNM a consulté le site [SIEMP](#) et a pu constater que plus aucune donnée récente n'était accessible pour les piézomètres stratégiques du secteur Mignon Courance à proximité de la SEV17 pour [Saint Hilaire la Palud](#) : dernière transmission 5 novembre
pour [le Bourdet](#) : 8 novembre
pour [Usseau](#) : 2 novembre
pour [Prissé](#) : 9 novembre
et pour [Renais](#) : 27 août 2019...

Fort heureusement , le site « [piezo-poitou-charentes.org](#) » fonctionne encore et reçoit les données télétransmises.

.Le constat est alarmant puisque sur toutes ces stations, le niveau de la nappe se trouve sous ou au niveau de la quinquennale sèche, ce qui laisse supposer qu'il en est de même à Renais qui, selon tous ces éléments et en l'absence de données transparentes de la part de l'État, doit ce jour se situer entre 10,87m (niveau minimum mesuré historiquement un 27 décembre) et 10,97m (niveau de la quinquennale sèche)

Face à ce constat, nous le redisons, la cote de remplissage à 10,88 m en Décembre et Janvier est une véritable Honte !

C'est donc dans **ces conditions que l'État autorise le démarrage du remplissage**, et crée une première mesure d'exception à son [arrêté préfectoral](#) sensé interdire le remplissage des plans d'eau et retenues, vu, justement l'état alarmant des rivières et des nappes sur l'ensemble du département « . *Les conditions climatiques de ces derniers mois, notamment la faiblesse des précipitations, ont pour conséquence des débits de cours d'eau et des niveaux de nappes phréatiques inférieurs aux valeurs normales dans le département des Deux-Sèvres. La prorogation de la restriction du remplissage des retenues et plans d'eau jusqu'au 31 janvier 2022* » tout en indiquant « *Par ailleurs, cette interdiction ne s'applique pas aux retenues et plans d'eau bénéficiant d'un arrêté préfectoral d'autorisation mentionnant des seuils de gestion réglementant les conditions nécessaires pour leur remplissage.* ». Ce qui est le cas de la SEV17, grâce au fameux protocole...

Cet épisode vient une nouvelle fois illustré le **niveau extrêmement peu contraignant du « dit protocole »** puisqu'il s'appuie sur des arrêtés préfectoraux **incompatibles** en réalité avec la **directive cadre sur l'eau et la tenue des engagements de l'État français** en matière de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Cela illustre également la véritable vocation du protocole en matière de remplissage : **mettre en place un système valant pour dérogation permanente permettant de s'affranchir du cadre général de remplissage des plans d'eau , afin de permettre un remplissage même les années les plus sèches, même quand les nappes phréatiques n'ont pas entamé leur recharge.**

Une fois de plus nous assistons à la **collusion de fait de l'Etat et de la FNSEA** pour une justice à deux vitesses et un **favoritisme éhonté** de quelques-uns **au détriment de l'intérêt général de la nature et des populations** qui financent sans le savoir cette gabegie.

Lamentable.

Si cette nouvelle étape est vécue comme une défaite ponctuelle et une énième démonstration de passage en force, BNM et toutes les organisations qui le composent et le soutiennent sont plus déterminées que jamais à stopper le CANCER BASSINE avant qu'il ne se propage à toutes les rivières de France et d'ailleurs.

Nous nous satisfaisons pleinement d'apprendre que [le protocole de la Vienne est largement sur le reculoir](#) et que partout où les projets de bassines sont annoncés, les citoyens, les associations, les syndicats, les élus locaux s'organisent pour stopper au plus vite l'hémorragie et tuer dans l'oeuf (des bassines de Pampr'oeuf?) tout projet de bassinage (Berry, Aume Couture, Indre et Loire...)

BNM invite tou.te.s les citoyen.ne.s à réserver leur week end du **25 au 27 mars** (et à deux semaines du premier tour des présidentielles) pour se rendre au « **Printemps Maraichin** », trois jours d'échange , de rencontres , de concerts et de « **manif'actions Massives** » dans le **Marais Poitevin.**

Sûrs que si la bassine SEV17 n'avait pas été démantelée d'ici là et venait à être remplie dans ces conditions , nous, **Citoyens Résistants pour la Sauvegarde de l'Eau, des Rivières et des Marais l'inaugurerons « à notre façon »...**

... »

No Bassaran !!!